

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n° 2023/03/5

Date de la convocation : 17 mars 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 24 mars 2023	Affichée en Mairie le : 24 mars 2023
--	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Étaient présents (20)

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
M. DUMON
Mme KRAOUCHE

Mme OUTOMURO
Mme KEUVREUX
M. COLOMBEY
M. CHARO
M. RUPPERT
M. BARBARAS
Mme DA ROCHA
M. IAFRATE

M. PELTIER
M. DOLBEAU
Mme INTERRANTE
M. VILLA

Étaient absents avec procuration (9)

Mme MUHLMANN procuration à M. MARRELLA
M. SAUDRY procuration à M. NOBILE
Mme BENCI procuration à M. RISSER
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX

M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE
Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU
Mme GATTO procuration à M. VILLA
Mme STEINBAHC procuration à Mme WAGNER
M. BEN ARIF procuration à Mme INTERRANTE

Était absente excusée (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

5. Rapport annuel 2022 : ORNE THD

Comptes rendus financiers et techniques du fonctionnement de la délégation de service public désignée « Gestion de l'infrastructure en Fibre Optique à terminaison Coaxiale ».

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales indique : « Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Le contrat de concession pour la gestion de l'infrastructure en Fibre Optique à terminaison Coaxiale délégué à la Société Publique Locale ORNE THD, par le biais d'une convention de délégation de service public prévoit la transmission des comptes rendus technique et financier à la collectivité avant le 1er janvier qui suit l'exercice considéré (les comptes sont arrêtés au 30 juin de chaque année).

Monsieur le Maire présente les documents suivants :

- Comptes rendus financiers et techniques du fonctionnement de la délégation de service public désignée « gestion de l'infrastructure en Fibre Optique à terminaison Coaxiale » arrêtés au 30 juin 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

- **prend acte** des documents transmis.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 24 mars 2023

Le Maire



Lionel FOURNIER

Le secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU